



Préavis de grève

Alors que la baisse programmée du budget de Radio France aura des conséquences catastrophiques sur la masse salariale et donc sur la réduction des effectifs, les ordonnances de la nouvelle Loi travail prévoient la mise en place d'outils pour faciliter les licenciements économiques, le plafonnement des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou encore des ruptures conventionnelles collectives.

Ces ordonnances orchestrent le démantèlement du dialogue social par un anéantissement des moyens dédiés aux instances représentatives du personnel.

Ces ordonnances prévoient l'extension du contrat de chantier sous la forme d'un « contrat de projet » avec la volonté de casser le CDI et d'étendre la précarité à l'ensemble des salariés.

Seule une **mobilisation puissante** pourra faire reculer le gouvernement sur ces projets plus dangereux les uns que les autres.

En conséquence, les organisations syndicales Cfdt, SUD Radio France et Unsa appellent à la grève le 21 septembre à partir de 0h00.

Cfdt
R. JACQUAR

SUD Radio France
Nathalie JAN-GREUET

Jan

UNSA
PH BALLET

Ph

Paris, le 15 septembre 2017

Reçu avec les réserves
d'usage le 15/9/2017

Ph